



Devait-on nous présenter un devis ?

Par **biniou29**, le **12/07/2009** à **23:56**

Bonjour,

Nous sommes une association. Nous avons fait appel à un traiteur pour nous livrer des repas pour deux soirées. C'est quelqu'un de l'association qui nous a indiqué une de ses relations traiteur qui devait nous faire un tarif d'ami... Un tarif nous a été annoncé oralement qui nous convenait. Le traiteur a adressé par écrit à son ami (qui ne fait pas parti du bureau de l'association) le tarif des repas, mais ce n'était pas un devis. Quand nous avons reçu la facture la surprise était de taille et nous ne pouvons pas lui régler le montant demandé. était-il dans l'obligation de nous adresser un devis ? le total s'élève à un peu plus de ... 8000€ ...

Merci d'avance pour votre aide.